

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 718

17 mars 2012

SOMMAIRE

Agence Européenne de Prestations Commerciales S.A.	34451	NAP s.à r.l.	34436
Alaska Holdings S.à r.l.	34460	Navimar Services S.A.	34448
Assistance Technique Contrôles Chaudronnerie Tuyauterie Industrielle	34441	Nayhe S.à r.l.	34436
B.C.R.E. Brack Capital Real Estate S.à r.l.	34452	ND Europe S.à r.l.	34431
Binola S.A.	34458	Neosphere S.A.	34426
Danube SCA SICAR	34453	Novamil Invest S.A.	34427
Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg	34431	NovEnergia II Italien Portfolio SA	34440
Diamantina	34421	OCM Luxembourg OPVS VII Blocker S.à r.l.	34452
Euronord S.A.	34451	OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l.	34452
FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S.	34437	Optimal Participations S. à r.l.	34458
Fimmo S.à r.l.	34432	Oracle Finance	34451
IT Investments (Spain) S.à r.l.	34460	Outboard Yachting S.A.	34458
Laterson S.à r.l.	34428	Overcastle Investments S.A.	34459
LBREP III Direct S.à r.l.	34435	Oyster Asset Management S.A.	34460
LBREP II Master & PP S.à r.l.	34430	Paradigm Geophysical (Luxembourg) S.à r.l.	34464
LBREP II Master S.à r.l.	34463	Parker Hannifin Outbound S.à r.l.	34462
LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l.	34442	Parker Hannifin Outbound S.à r.l.	34463
Lymar International S.A.	34423	Pasta S.à r.l.	34463
Madeco Decors S.à r.l.	34421	Patron Ku'damm S.à r.l.	34463
Marcenaire S.A.	34423	Patron Pipera Holding S.à r.l.	34464
Martesa Invest S.A.	34423	P.H. Productions S.à r.l.	34462
Martur Finance S.A.	34425	Plainfield Poland Sp. z o.o. Luxembourg Branch	34464
Massart S. à r.l.	34426	Prize Holdings 4 S.à r.l.	34421
Menuiserie N. Karier et Cie, S.e.c.s.	34424	Project Del Holding II S.à r.l.	34424
Mobilito s.à r.l.	34427	R3 Capital Partners (Luxembourg) Investments, S.à r.l.	34418
Multiplex International Group S.A.	34430	SimCorp Benelux - Luxembourg Branch	34459
Multiplex International Group S.A.	34427	Société Générale de Participations Agro-Alimentaires S.A.	34427
Murex Partico S.A.	34436	Virgy S.à r.l.	34449
Music and Tools S.à r.l.	34422		
Mytilineos Finance S.A.	34436		

R3 Capital Partners (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 42.001,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.119.

In the year two thousand and twelve, the thirteenth day of January, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of R3 Capital Partners (Luxembourg) Investments, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 20, Rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.119 and having a share capital of CAD 42,000.- (the Company). The Company has been incorporated on August 26, 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2981 of December 6, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

There appeared:

R3 Capital Partners Master, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under the number WK-25892 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed in writing by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Canadian Dollar (CAD 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-two thousand Canadian Dollars (CAD 42,000.-), represented by forty-two thousand (42,000) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each to forty-two thousand and one Canadian Dollars (CAD 42,001.-), by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) having the same rights and obligations as the existing share;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in cash;

3. Subsequent amendment to the article 5.1. of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Citco Luxembourg, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Canadian Dollar (CAD 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-two thousand Canadian Dollars (CAD 42,000.-), represented by fortytwo thousand (42,000) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each to forty-two thousand and one Canadian Dollars (CAD 42,001.-), by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) new share having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to seven hundred fifty thousand and one Canadian Dollars (CAD 750,001) to be allocated as follows:

- one Canadian Dollar (CAD 1.-) is allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- seven hundred fifty thousand Canadian Dollars (CAD 750,000) is allocated to the share premium account of the Company.

The amount of seven hundred fifty thousand and one Canadian Dollars (CAD 750,001) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at forty-two thousand and one Canadian dollars (CAD 42,001.), represented by forty-two thousand and one (42,001) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Citco Luxembourg, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treizième jour du mois de janvier, par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de R3 Capital Partners (Luxembourg) Investments, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 20, Rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.119 et ayant un capital social de CAD 42.000,- (la Société). La Société a été constituée le 26 août 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2981 le 6 décembre 2011. Les Statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

R3 Capital Partners Master, L.P. une société (exempted limited partnership) régie par le droit des Îles Caymans, dont le siège social se situe à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les Îles Caymans, immatriculée au Registrar of Limited Partnership of the Cayman Islands sous le numéro WK25892 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-deux mille dollars canadiens (CAD 42.000,-), représenté par quarante-deux mille (42.000) parts sociales d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, à quarante-deux mille un dollars canadiens (CAD 42.001,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital telle que mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y faire figurer l'augmentation du capital social spécifiée au point 1;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Citco Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-deux mille dollars canadiens (CAD 42.000,-), représenté par quarante-deux mille (42.000) parts sociales d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, à quarante-deux mille un dollars canadiens (CAD 42.001,-) par l'émission de une (1) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit à une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-), et la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de sept cent cinquante mille et un dollars canadiens (CAD 750.001), devant être affecté de la manière suivante:

(i) un montant de un dollar canadien (CAD 1,-) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de sept cent cinquante mille dollars canadiens (CAD 750.000) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de sept cent cinquante mille et un dollars canadiens (CAD 750.001) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts pour y faire figurer les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à quarante-deux mille un dollars canadiens (CAD 42.001,-), représenté par quarante-deux mille une (42.001) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Citco Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1026. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012019646/162.

(120024131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Prize Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 150.483.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la société tenue en date du 18 janvier 2012

Monsieur Marek Domagala, né le 17 avril 1972 à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg et Monsieur Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg ont été nommés gérants avec effet au 18 janvier 2012 pour une durée indéterminée en remplacement de Messieurs Luc Hansen et Guy Hornick, démissionnaires.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012018473/15.

(120022816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Madeco Decors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 227, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 25.632.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 2 février 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée Madeco Decors S.à.r.l., avec siège social à L-3515 Dudelange, 227, route de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

Me Nicolas BERNARDY

Le liquidateur

Référence de publication: 2012018405/14.

(120022462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Diamantina, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 97.489.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 janvier 2012

- La démission de Mademoiselle Elise BELEY, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg de son mandat d'administrateur est acceptée.

- Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Mademoiselle Elise BELEY. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

- Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Certifié sincère et conforme

DIAMANTINA S.A.

P.-S. GUILLET / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012019397/21.

(120024418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Music and Tools S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 2, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 166.674.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le trente janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Catalin PALAGHIA, indépendant, né à Iasi (Roumanie), le 29 juillet 1976, demeurant à L-1851 Luxembourg, 11, rue Gustave Kahnt.

Le comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de Music and Tools S. à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la location d'instruments de musique, la réparation, l'entretien, l'importation et l'exportation d'instruments de musique, l'achat et la vente d'articles se rapportant à la musique, l'édition de partitions et oeuvres musicales, l'exploitation, la promotion, le management et l'organisation de toute activité dans le domaine musical et artistique.

Elle pourra effectuer toutes les opérations commerciales, financières, mobilières, immobilières et civiles se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Catalin PALAGHIA, indépendant, né à Iasi (Roumanie), le 29 juillet 1976, demeurant à L-1851 Luxembourg, 11, rue Gustave Kahnt.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2730 Luxembourg, 2, rue Michel Welter.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Catalin PALAGHIA, indépendant, né à Iasi (Roumanie), le 29 juillet 1976, demeurant à L-1851 Luxembourg, 11, rue Gustave Kahnt.

La société est engagée par la signature de la gérante unique.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Palaghia et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 31 janvier 2012. Relation EAC/2012/1437. Reçu soixante quinze euros 75.

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012018403/67.

(120022630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Marcenaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 62.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARCENAIRE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012018406/11.

(120022470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Martesa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6944 Niederanven, 27, rue Michel Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 129.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012018407/10.

(120022856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Lymar International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 59.483.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de rassemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 30 décembre 2011 que:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.
3. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;
4. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012019000/20.

(120023500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Project Del Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.184,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 162.127.

En date du 27 septembre 2011 les 50.184 parts sociales détenues par l'associé Project Del Holding S.à r.l. ont été transférées aux associés suivants:

– 25.093 parts sociales à la société Platinum Del Principals International (Cayman) L.P., une société en commandite constituée selon le droit des îles Cayman, enregistrée sous le numéro WK33946 auprès du Registre de Commerce des îles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Cayman;

– 3.075 parts sociales à la société Platinum Equity Capital Partners-PF International II (Cayman) L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des îles Cayman, enregistrée sous le numéro WK27591 auprès du Registre de Commerce des îles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Cayman;

– 19.005 parts sociales à la société Platinum Equity Capital Partners International II (Cayman) L.P., une société en commandite constituée selon le droit des îles Cayman, enregistrée sous le numéro WK27590 auprès du Registre de Commerce des îles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Cayman;

– 3.011 parts sociales à la société Platinum Equity Capital Partners-A International II (Cayman) L.P., une société en commandite constituée selon le droit des îles Cayman, enregistrée sous le numéro WK27589 auprès du Registre de Commerce des îles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Cayman;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012019621/28.

(120024100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Menuiserie N. Karier et Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-7795 Bissen, 15, Klengbousbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 6.443.

L'an deux mil douze, le trente et un janvier,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1) Monsieur Guy Karier, maître menuisier, né le 5 mars 1958, à Steinfort, demeurant à L-8366 Hagen, 19, rue de Steinfort et

2) Monsieur Paul Karier, technicien diplômé, né le 2 janvier 1963 à Steinfort, demeurant à L-8366 Hagen, 29, rue de Steinfort.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société en commandite simple Menuiserie N. KARIER ET CIE, S.e.c.s., immatriculée au RCSL sous le numéro B 6.443, constituée suivant acte sous seing privé en date du 16 février 1963, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 19 du 14 mars 1963.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 522 du 11 mars 2006.

- Que le capital social est fixé à soixante-cinq mille (65.000,-) euros représenté par deux mille six cents (2.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Ensuite, ils se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Résolution: Augmentation du capital:

Le capital de la société est augmenté de € 1.000.000,- (un million d'Euros) pour être porté de € 65.000,-(soixante-cinq mille Euros) à € 1.065.000,-(un million soixante-cinq mille Euros) par un apport en espèces des associés.

La réalité de cet apport entièrement libéré a été démontrée au notaire qui le constate expressément, par un certificat bancaire.

En contre-partie de cet apport, la société émet 40.000 nouvelles parts commanditaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Résolution: Souscription:

En suite de cette modification, et en rémunération de l'apport ci-avant renseigné, les nouvelles parts sont souscrites par les associés, au prorata de leur apport et de leur souscription respectifs.

Les parts seront désormais tenues comme suit:

- Monsieur Guy KARIER:	966 parts commandité 20334 parts commanditaire
- Monsieur Paul KARIER:	966 parts commandité 20334 parts commanditaire
TOTAL:	42.600 parts

En suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à un million soixante-cinq mille Euros (€ 1.065.000,-) représenté par quarante-deux mille six cents (42.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

Les parts sont détenues comme suit:

- Monsieur Guy KARIER:	966 parts commandité 20334 parts commanditaire
- Monsieur Paul KARIER:	966 parts commandité 20334 parts commanditaire
TOTAL:	42.600 parts

Résolution: Siège social:

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-7795 Bissen, 15, Klengbousbiërg.

La première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée comme suit:

«Le siège social est établi à Bissen.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute après d'être identifiés au moyen de copies de leurs cartes d'identité.

Signé: P. KARIER, G. KARIER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 3 février 2012. Relation: CAP/2012/407. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012019012/62.

(120023505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Martur Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 29.516.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 29 décembre 2011 à 10.30 heures à Luxembourg 1, rue Joseph Hackin

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Joseph WINANDY, Monsieur Koen LOZIE, demeurant 61, Grand-Rue L-8510 Redange sur Attert et COSAFIN S.A. 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, représenté par Monsieur Jacques BORDET demeurant 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, Administrateurs et de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012018408/17.

(120022948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Neosphere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 133.201.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2011

1^{re} résolution:

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Charles RUPPERT et Antoine RUPPERT expirent à l'issue de la présente assemblée générale. L'assemblée générale est informée que Monsieur Antoine RUPPERT, demeurant 21, avenue Grand-Duc Jean à L-8323 Capellen, ne désire pas renouveler son mandat. L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur délégué et d'administrateur de Monsieur Charles RUPPERT, demeurant 59, rue des Romains à L-5433 Niederdonven. L'assemblée générale ordinaire nomme administrateurs Madame Marie-Paule RUPPERT-MEHLEN, demeurant 59, rue des Romains à L-5433 Niederdonven et Madame Géraldine WEBER, demeurant 1, avenue de la Liberté à F-57330 Volmerange-les-Mines. Les mandats de Monsieur Charles RUPPERT, de Madame Marie-Paule RUPPERT-MEHLEN et de Madame Géraldine WEBER expireront immédiatement après l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

2^e Résolution:

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer comme commissaire aux comptes pour l'année 2011 la société VO Consulting Lux SA, RCSL B 61459, dont le siège social est à L-4963 Clemency, 8, rue Haute. Le mandat du commissaire aux comptes prend fin immédiatement après l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 et qui statuera sur les comptes de 2011.

Extrait du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 19 décembre 2011

1^{re} résolution:

Après y avoir été autorisé par l'assemblée générale de ce jour, le Conseil d'administration renouvelle à l'unanimité le mandat d'administrateur délégué et d'administrateur de Monsieur Charles RUPPERT, demeurant 59, rue des Romains à L-5433 Niederdonven et il nomme administrateurs Madame Marie-Paule RUPPERT-MEHLEN, demeurant 59, rue des Romains à L-5433 Niederdonven, et Madame Géraldine WEBER, demeurant 1, avenue de la Liberté à F-57330 Volmerange-les-Mines. Les mandats de Monsieur Charles RUPPERT, de Madame Marie-Paule RUPPERT-MEHLEN et de Madame Géraldine WEBER expireront immédiatement après l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

2^e résolution

Le Conseil d'administration désigne M. Monsieur Charles RUPPERT, demeurant 59, rue des Romains à L-5433 Niederdonven président du Conseil d'administration.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Pour extrait conforme

Charles RUPPERT

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012019587/37.

(120024696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Massart S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 112.281.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MASSART S.à r.l.

Référence de publication: 2012018409/10.

(120022811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Mobilito s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 139.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012018417/14.

(120022419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Multiplex International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 65.419.

EXTRAIT

Avec effet au 15 janvier 2012, la société F.G.S. CONSULTING LLC, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Las Vegas sous le numéro E0048502007-1, ayant son siège social à NV 89101, 520 S. 7th Street, Suite C a donné sa démission en tant que Commissaire au compte de la société multiplex international GROUP S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65419.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2012.

F.G.S. CONSULTING LLC

Signature

Référence de publication: 2012018423/16.

(120022322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Novamil Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.958.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 23 janvier 2012

- Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINDI S.à r.l. démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Certifié sincère et conforme

NOVAMIL INVEST S.A.

Référence de publication: 2012018444/14.

(120022496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Société Générale de Participations Agro-Alimentaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 28.972.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 6 février 2012

La démission de Monsieur Angelo DE BERNARDI de ses fonctions d'administrateur et Président du Conseil est acceptée.

Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur et Président du Conseil.

Monsieur Régis DONATI est renommé administrateur pour une nouvelle période d'un an.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
 SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS AGRO-ALIMENTAIRES SA
 Régis DONATI
 Administrateur

Référence de publication: 2012018519/19.

(120022459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Laterson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.268.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Chelsfield Partners LLP, a company having its registered office at 67 Brook Street, GB-W1K 4NJ London. United Kingdom, registered under number OC314843,

here represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, and/or any employee working with Maître Henri Hellinckx, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 20 December 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Laterson S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129268, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer on 4 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1672 dated 8 August 2007. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requested the undersigned notary to act that the agenda is as follows:

Agenda

1) Decision to increase the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, up to twenty eight thousand five hundred euro (EUR 28,500) represented by two hundred and twenty eight (228) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, through the issue of one hundred and twenty-eight (128) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, to be paid by a contribution in cash.

2) Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at twenty eight thousand five hundred euro (EUR 28,500) divided into two hundred and twenty eight (228) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.-EUR) each."

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, up to twenty eight thousand five hundred euro (EUR 28,500) represented by two hundred and twenty eight (228) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, through the issue of one hundred and twenty-eight (128) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, to be paid by a contribution in cash as follows.

All the newly issued shares are subscribed and fully paid up by Chelsfield Partners LLP, prenamed, by a contribution in cash in an aggregate amount of sixteen thousand euro (EUR 16,000) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

The total subscription price of sixteen thousand euro (EUR 16,000) shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is set at twenty eight thousand five hundred euro (EUR 28,500) divided into two hundred and twenty eight (228) share quotas of one hundred twenty-five euro (125.-EUR) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille onze, le vingt-trois décembre,

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu

Chelsfield Partners LLP, une société ayant son siège social à 67 Brook Street, GB-W1K 4NJ Londres, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro OC314843,

ici représentée par M. Régis Galiotto, avec résidence professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, et/ou un autre employé travaillant avec Me Henri Hellinckx et avec résidence professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 20 décembre 2011,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'Associé Unique de Laterson S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129268, constituée le 4 juin 2007 suivant un acte de Me Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1672 du 8 août 2007. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter l'ordre du jour de l'Assemblée comme suit:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euro) chacune, à EUR 28.500 (vingt-huit mille cinq cents euros) représenté par 228 (deux cent vingt-huit) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euro) chacune, par l'émission de 128 (cent vingt-huit) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euro) chacune, à libérer en apport en numéraire.

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, qui devra avoir la teneur suivante: «Art.6 Le capital social est fixé à la somme de EUR 28.500 (vingt-huit mille cinq cents euros) représenté par 228 (deux cent vingt-huit) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euro) chacune».

La partie comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euro) chacune, à EUR 28.500 (vingt-huit mille cinq cents euros) représenté par 228 (deux cent vingt-huit) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euro) chacune, par l'émission de 128 (cent vingt-huit) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euro) chacune, à libérer en apport en numéraire comme suit.

La totalité des nouvelles parts sociales sont souscrites et libérées intégralement par Chelsfield Partners LLP, ci-dénoté, par un apport en numéraire d'un montant de EUR 16.000 (seize mille euros) documenté au notaire par un certificat de blocage.

Le prix de souscription total de EUR 16.000 (seize mille euros) sera entièrement affecté au capital social de la Société.

Deuxième résolution

Afin de refléter les modifications ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société a été modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 28.500 (vingt-huit mille cinq cents euros) représenté par 228 (deux cent vingt-huit) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euro) chacune».

Coûts et Dépenses

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société à raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.-Euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/137. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012018389/118.

(120023013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Multiplex International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 65.419.

— EXTRAIT

Avec effet au 15 janvier 2012, Monsieur Natale CAPULA a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société MULTIPLEX INTERNATIONAL GROUP S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65419.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2012.

Natale CAPULA.

Référence de publication: 2012018425/13.

(120022322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

LBREP II Master & PP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.904.

— EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 17 janvier 2012 que:

- Monsieur Michael Denny, né le 1^{er} Novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a démissionné, avec effet le 31 janvier 2012, de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société,

- Monsieur Christophe Mathieu, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} février 2012.

Depuis le 1^{er} février 2012, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Madame Corine Frérot, née le 25 Novembre, 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Christophe Mathieu, prénommé,

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Tsoulies, né le 30 Avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au Berkeley Square House, Berkeley Square, Londres, W1J 6BR, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Pour extrait conforme

LBREP II Master & PP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012020270/31.

(120025126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

ND Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.187.800,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.400.

Par résolutions signées en date du 27 octobre 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Laura Mc Grath, avec adresse au 730, Third Avenue, 10017 New York, Etats Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 27 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012018442/13.

(120022903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.980.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 2 février 2012

Il résulte des délibérations et décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 2 février 2012 que:

Les actionnaires ont pris acte de ce que tous les mandats des administrateurs sont venus à échéance et décident, à l'unanimité des voix, de renouveler leurs mandats pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2012, de sorte qu'à l'issue de la présente assemblée générale, le conseil d'administration se compose de la façon suivante:

- Monsieur Geert De Bruyne, Président, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Monsieur Alain Devresse, Administrateur-Délégué, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Monsieur Jean-Luc Neyens, Administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Monsieur Vincent Planche, Administrateur, demeurant professionnellement à B-1040 Bruxelles, rue Guimard, 16-18,
- Monsieur Benoit Daenen, Administrateur, demeurant professionnellement à B-1040 Bruxelles, rue de l'industrie, 44,
- Monsieur Patrick Wagenaar, Administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Monsieur Jean-Michel Gelhay, Administrateur, résidant à B-6792 Halanzy, rue du Pont, 24.

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance au terme de la présente assemblée, sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2012, le mandat de réviseur d'entreprises de la société KPMG Audit établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer.

Pour extrait conforme

DEGROOF GESTION INSTITUTIONNELLE-LUXEMBOURG

Geert De Bruyne

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012019389/33.

(120024151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Fimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8271 Mamer, 22, rue Jea-Pierre Wilhelm.

R.C.S. Luxembourg B 166.679.

STATUTS

L'an deux mille douze, le deux février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanvan.

A comparu:

1) Monsieur Joël FOREST, ingénieur en économie, né le 5 avril 1960 à Varennes-sur-Seine, France, demeurant au 22, rue Jean-Pierre Wilhelm, L-8271 Mamer.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une Société sous forme de société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société à responsabilité limitée adopte la dénomination de FIMMO S.à.R.L. (la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi à Mamer.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Mamer par une décision du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En outre, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la Société pourra, pour son propre compte, acquérir, détenir, négocier, vendre, louer ou sous-louer tout bien mobilier ou immobilier et ceci par tous actes, contrats d'achat, de vente, de location ou d'autres formes de propriétés, soit partielle, soit totale et pour cela, une participation ou association partielle ou totale.

Elle pourra en outre construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-) représenté par cent trente (130) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des associés, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places de gérants pour cause de décès, démission ou tout autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil de gérance conformément aux dispositions de la loi.

Dans ce cas, les associés ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Art. 8. Réunions du Conseil de gérance. Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et de l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois qu'un gérant le demande.

Le président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil de gérance désignera à la majorité des membres présents un autre gérant pour présider la réunion.

Les gérants pourront participer aux réunions du conseil de gérants par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne du gérant en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les gérants seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président de la réunion et par tout autre gérant. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérant. En particulier le conseil de gérance aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à la majorité par les gérants. Le conseil de gérance peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants, qui seront appelés gérants-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance ou gérants de la Société.

Art. 12. Représentation de la Société. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants, ou par la signature individuelle du président, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil de gérance conformément à l'article 11 des présents statuts, ou du gérant unique.

Assemblée Générale des Associés.

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 14 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres Assemblées Générales. Le conseil de gérance peut convoquer d'autres assemblées générales des associés. De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales des associés seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des associés, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales des associés en désignant par écrit, par courrier, par email, par fax un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le conseil de gérance peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des associés.

Sous réserve des restrictions légales, chaque part sociale donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre de parts sociales représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil de gérance ou par un gérant.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Le conseil de gérance établit le bilan et le compte de profits et pertes.

Art. 19. Affectation des bénéfices. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants sur les recommandations du conseil de gérance. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, la liquidation de la Société s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille douze.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois en 2013 au jour, heure et lieu indiqué à l'article 15 des présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Monsieur Joël FOREST, précité cent trente (130) parts sociales

Total: cent trente (130) parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à environ mille euros (EUR. 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social, décide d'adopter les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2) Est nommé gérant, son mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en deux mille quinze:

- Monsieur Joël FOREST, ingénieur en économie, demeurant à L-8271 Mamer, 22, rue Jean-Pierre Wilhelm, né le 5 avril 1960 à Varennessur-Seine.

3) Le siège social de la société est établi au 22, rue Jean-Pierre Wilhelm, L-8271 Mamer.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: Joël Forest, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 février 2012 LAC/2012/5294. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012018281/191.

(120022764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

LBREP III Direct S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.929.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 16 janvier 2012 que:

A compter du 1^{er} février 2012, Monsieur Michael Denny est remplacé en tant que Gérant de Catégorie A de la Société par Monsieur Christophe Mathieu, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

A partir du 1^{er} février 2012, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Christophe Mathieu

- Madame Corine Frérot

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies

- Monsieur Rodolpho Amboss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait conforme

LBREP III Direct S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012018658/25.

(120022634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Murex Partico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.082.

Le bilan au 30 septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012018429/10.

(120022297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Mytilneos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MYTILINEOS FINANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012018431/11.

(120022663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Nayhe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.911.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 20 décembre 2011 que M. Damien Pierre DEMONCHY a démissionné de son mandat d'Administrateur de la Société en date du 2 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Pour Nayhe S.à r.l.

SGG S.A

Signatures

Référence de publication: 2012018432/16.

(120022302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

NAP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 84.515.

Extrait des résolutions

Aux fins de mise à jour des données actuellement reprises au Registre de Commerce et des Sociétés concernant la société, le gérant souhaite informer toute personne intéressée des faits suivants:

- L'adresse du siège social de l'associée unique, la société ZOUGOR MANAGEMENT S.à r.l., est actuellement le 3, rue Bender, L-1229 Luxembourg;

- Monsieur Philippe Lambert, gérant, demeure professionnellement au 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Philippe Lambert

Gérant

Référence de publication: 2012018440/17.

(120022345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 33.554,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 155.851.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of “FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S.”, a Luxembourg “société en commandite simple”, having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.851, incorporated by a deed held under private seal on 29 September 2010, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 2433 dated 11 November 2010 (the “Company”). The articles of incorporation have been last amended by a deed of the undersigned notary in July 29th, 2011, published in the Mémorial C number 2666 of November 3rd, 2011.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed hereto to be registered with the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 20,001 (twenty thousand and one) issued ordinary shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 13,553 (thirteen thousand five hundred fifty-three United States Dollars) so as to raise the share capital from its current amount of USD 20,001 (twenty thousand and one United States Dollars) to USD 33,554 (thirty-three thousand five hundred fifty-four United States Dollars) by the issuance of 13,553 (thirteen thousand five hundred fifty-three) new limited shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 59,886,447 (fifty-nine million eight hundred eighty-six thousand four hundred forty-seven United States Dollars);

3. Subscription and payment by Federal Express Canada Holdings Ltd. for the new limited shares by way of contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the shareholders of the Company waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders of the Company within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 13,553 (thirteen thousand five hundred fifty-three United States Dollars) so as to raise the share capital from its current amount of USD 20,001 (twenty thousand and one United States Dollars) to USD 33,554 (thirty-three thousand five hundred fifty-four United States Dollars) by the issuance of 13,553 (thirteen thousand five hundred fifty-three) new limited shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 59,886,447 (fifty-nine million eight hundred eighty-six thousand four hundred forty-seven United States Dollars) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash made by Federal Express Canada Holdings Ltd., a corporation incorporated under the laws of the Province of New Brunswick under corporate registration number 660067, and having its registered office address at 44 Chipman Hill, Suite 1000, Saint John, NB E2L 2A9, Canada (the "Contributor"), of a global amount of USD 59,900,000 (fifty-nine million nine hundred thousand United States Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor for the New Shares and for the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, who declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid for by the Contributor through the Contribution, which Contribution is at the disposal of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- FedEx International Holdings Limited: 1 (one) unlimited share;
- Federal Express (Hong Kong) Limited: 20,000 (twenty thousand) limited shares; and
- Federal Express Canada Holdings Ltd.: 13,553 (thirteen thousand five hundred fifty-three) limited shares.

The notary acts that (i) the 1 (one) unlimited share, and (ii) the 33,553 (thirty-three thousand five hundred fifty-three) limited shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The issued share capital is fixed at USD 33,554 (thirty-three thousand five hundred fifty-four United States Dollars) represented by 33,554 (thirty-three thousand five hundred fifty-four) issued shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, divided into 1 (one) unlimited share and 33,553 (thirty-three thousand five hundred fifty-three) limited shares.”

No other amendment is to be made to this article at this time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about four thousand four hundred euro (€ 4,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S.», une société en commandite simple, ayant son siège social sis au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.851, constituée par acte tenu sous seing privé, le 29 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2433 en date du 11 novembre 2010 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2666 du 03 novembre 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire, Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Claudia ROUCKERT, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations signées par les parties comparantes resteront annexées au présent acte.

II.- Il émane de la liste de présence, que les 20.001 (vingt mille une) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels les associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social d'un montant de 13.553 USD (treize mille cinq cent cinquante-trois Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.001 USD (vingt mille un Dollars américains) à 33.554 USD (trente-trois mille cinq cent cinquante-trois Dollars américains) par l'émission de 13.553 (treize mille cinq cent cinquante-trois) nouvelles parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 59.886.447 USD (cinquante-neuf millions huit cent quatre vingt six mille quatre cent quarante-sept Dollars américains);

3. Souscription et paiement par Federal Express Canada Holdings Ltd. des nouvelles parts sociales de commanditaire par voie d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter ces actions;
et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les associés de la Société renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre unanimement décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 13.553 USD (treize mille cinq cent cinquante-trois Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.001 USD (vingt mille un Dollars américains) à 33.554 USD (trente-trois mille cinq cent cinquante-quatre Dollars américains) par l'émission de 13.553 (treize mille cinq cent cinquante-trois) nouvelles parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 59.886.447 USD (cinquante-neuf millions huit cent quatre vingt six mille quatre cent quarante-sept Dollars américains) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en numéraire par Federal Express Canada Holdings Ltd., une société constituée sous le droit de la Province du Nouveau Brunswick sous le numéro d'enregistrement

660067, et ayant son siège social sis au 44 Chipman Hill, Suite 1000, Saint John, NB E2L 2A9, Canada (l'«Apporteur»), d'un montant total de 59.900.000 USD (cinquante-neuf millions neuf cent mille Dollars américains) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription, et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts et le paiement de la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

Intervention – Souscription – Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur par voie de l'Apport, lequel Apport est à la disposition de la Société.

Preuve de l'Existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence de la déclaration et des résolutions qui précèdent, la participation au capital social de la Société est désormais composée comme suit:

- FedEx International Holdings Limited: 1 (une) part sociale de commandité;
- Federal Express (Hong Kong) Limited: 20.000 (vingt mille) parts sociales de commanditaire; et
- Federal Express Canada Holdings Ltd.: 13.553 (treize mille cinq cent cinquante-trois) parts sociales de commanditaire.

Le notaire établit que (i) la (1) part sociale de commandité, et (ii) les 33.553 (trente-trois mille cinq cent cinquante-trois) parts sociales de commanditaire, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé unanimement de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 33.554 USD (trente-trois mille cinq cent cinquante-quatre Dollars américains), représenté par 33.554 ((trente-trois mille cinq cent cinquante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, divisée en 1 (une) part sociale de commandité et 33.553 (trente-trois mille cinq cent cinquante-trois) parts sociales de commanditaire.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à quatre mille quatre cents euros (€ 4.400,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17150. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012018864/203.

(120023752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

NovEnergia II Italien Portfolio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 144.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NovEnergia II - Italian Portfolio SA
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012018436/11.

(120022626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

A2CT, Assistance Technique Contrôles Chaudronnerie Tuyauterie Industrielle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.245.

L'an deux mil douze, le dix janvier.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

Ont comparu:

1. - Monsieur Abdouab OUADAH, Dessinateur en Chaudronnerie et Tuyauterie Industrielle, né à Metz (France), le 24 octobre 1968, demeurant à F-57280 Maizières-lès-Metz (France), 37, rue Robert Schuman.

2. - Monsieur Rachid MAKHLOUFI, Technicien d'étude, né à Thionville (France), le 22 juin 1970, demeurant à F-57920 Veckring (France), 10, impasse des Bleuets.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

Que la société à responsabilité limitée "Assistance Technique Contrôles Chaudronnerie Tuyauterie Industrielle", en abrégé "A2CT", établie et ayant son siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 janvier 2011, publié au Mémorial C, numéro 723 du 14 avril 2011.

Qu'elle est inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 158.245,

Qu'elle a un capital social de 12.500,- € divisé en 100 parts sociales de 125.-€ chacune,

Que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société "Assistance Technique Contrôles Chaudronnerie Tuyauterie Industrielle", en abrégé "A2CT" en vertu des statuts publiés comme prédit.

Ensuite les comparants prénommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ont requis le notaire instrumentant d'acter leur résolution prise suivante:

Résolution Unique

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue à L-3231 Bettembourg, 52, route d'Esch et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1)** : Le siège social de la société est établi à Bettembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 950,- €.

Fait et passé en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.Ouadah, R.Makhloufi, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3324. Reçu soixante-quinze euros (75, €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le mardi 7 février 2012.

M^e Martine DECKER.

Référence de publication: 2012019260/43.

(120024250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 151.007.

In the year two thousand twelve, on the first day of February,
before Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSF7 Husky Lux Parent S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having as registered office 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, having a share capital of EUR12,500 and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.151.006 (the Shareholder);

here represented by Marine Tarditi, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 1 February 2012;

Such power of attorney after having been signed *ne varietur* by the attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed with the registration authorities.

LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l. (formerly known as LSF7 Lux Investments III S.à r.l.) (the Company) has been incorporated on 26 January 2010 pursuant to a deed (published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°478 dated 5 March 2010) of Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Shareholder, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each.

II. that the purpose of the resolutions is the following:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) restatement of the articles of association of the Company in their entirety;
- (3) (i) acknowledgement that all category A managers of the Company are, further to the adoption of the restated articles of association of the Company, managers of the Company and (ii) appointment, in replacement of Michael Duke Thomson, of Alain Heinz as new manager of the Company; and
- (4) miscellaneous.

III. After due consideration, the Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Shareholder waives the convening notice requirements, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Shareholder resolves to restate the articles of association of the Company in their entirety, which will read henceforth, in their English version, as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The object and sole purpose of the Company is to

(a) (i) acquire, own, manage, finance and dispose of certain loan interests (the Loan Interests) and equity interests (the Equity Interests and, together with the Loan Interests, the Interests) acquired, or to be acquired, from CIT Lending Services Corporation (CIT) or any of CIT's subsidiaries or affiliated companies, (ii) enter into and comply with the agreements in relation to the Interests to which it is a party, including that certain loan and security agreement among the Company (as a borrower), the Collateral Custodian named therein, the Administrative Agent named therein (the Administrative Agent), the Lenders named therein and the other parties thereto dated on or about 30 January 2012 (the Offshore Loan Agreement) (iii) guarantee the repayment obligations under that certain loan and security agreement among Husky Loan Company LLC (as borrower), the Collateral Custodian named therein, the Administrative Agent named therein, the Lenders named therein and the other parties thereto dated on or about 22 December 2011 (the Onshore Loan Agreement and, together with the Offshore Loan Agreement, the Loan Agreements) and (iv) issue by way of private placement preferred equity certificates to affiliated companies for the financing of the acquisition of the Interests.

The Company will remain a single purpose entity at all times until the payment in full of (x) the loans made pursuant to the Offshore Loan Agreement (the Loans), (y) the loans made pursuant to the Onshore Loan Agreement (the Onshore Loans) and (z) all fees payable under the Loan Agreements. The Company is restricted to the foregoing objects, and no other objects may be engaged in by the Company, but for the avoidance of doubt, the Company is permitted to do the following:

(ii) to exercise and enforce all rights and powers conferred by or incidental to the ownership of the Interests, including, without prejudice to the generality of the foregoing, all such powers of veto or control as may be conferred by virtue of the holding by the Company of such Interests;

(iii) to enter into, execute and deliver all documents, instruments, agreements, certificates and mortgages evidencing, securing or relating to the Loans and the Onshore Loans (collectively, the Loan Documents); and

(iv) to carry on any other activities and do or perform any such acts, matters or things and enter into such other instruments or agreements in furtherance of, or related or incidental to, the foregoing objects, or which in the opinion of any manager of the Company or any attorney-in-fact of the Company be considered necessary or desirable for the purpose of compliance with any condition precedent or the coming into effect or otherwise giving effect to, consummating or completing or procuring the performance and completion of all or any of the transactions contemplated by or referred to in all of the Loan Documents, and to engage in any other activity permitted to companies under the laws of Luxembourg but only to the extent that such activity is necessary, expedient, incidental or conducive to the accomplishment of the foregoing object.

(b) Subject to section (c) of this Article 2, the Company shall have all powers necessary, convenient or incidental to accomplish its purposes set forth in section (a) of this Article 2.

(c) In order to remain at all times a single purpose entity until the principal of and interest on the Loans and Onshore Loans and all fees payable under the Loan Agreements have been paid in full, the Company shall (except as otherwise permitted by or disclosed in the Loan Documents) comply with the provisions of Section 3.01(i) of the Offshore Loan Agreement, which (a) restrict the activities of the Company in certain respects as set forth therein, and (b) impose certain separateness requirements on the Company with respect to the maintenance of the Company as a legal entity separate and distinct from any other Person (as defined below). As used herein, the term Person means any natural person, corporation, limited liability company, trust, joint venture, association, company, partnership, governmental authority or other entity.

The Company shall not carry out any activity regulated by the Luxembourg act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, or any activity requiring a business license from the Ministry of Middle Class Affairs, Tourism and Housing or any other regulated activity.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of "LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches only in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by at least three managers. They will constitute a board of managers. The managers need not be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

At least one of the managers shall be an independent manager (the Independent Manager) who has prior experience as an independent director, independent manager or independent member with at least three years of employment experience and who is provided by Hoche Partners Trust Services SA.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any of the managers, subject to paragraph two above.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of any two managers, one of which shall be the Independent Manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, provided that one of such managers is the Independent Manager.

Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers, provided that one of the members present or represented shall be the Independent Manager. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Third resolution

The Shareholder resolves to (i) acknowledge that all category A managers of the Company are, further to the adoption of the restated articles of association of the Company, managers of the Company and (ii) acknowledges the appointment, in replacement of Michael Duke Thomson, of:

- Alain Heinz, born in Forbach, France, on 17 May 1968, having his professional address at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

as new manager of the Company for an unlimited period of time and effective as of 1 February 2012.

As a result, the board of managers of the Company will comprise the following members as of the date of the present resolutions:

- Alain Heinz, as Manager of the Company;
- Philippe Jusseau, as Manager of the Company; and
- Philippe Detournay, as Manager of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1400.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier jour du mois de février,
par-devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

LSF7 Husky Lux Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de EUR12.500 et étant enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B.151.006 (l'Associé);
ici représentée par Marine Tarditi, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} février 2012;

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l. (la Société) a été constituée suivant un acte en date du 26 Janvier 2010 (publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°478 du 5 Mars 2010) de Maître Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. l'Associé détient la totalité du capital social de la Société qui est fixé à EUR12.500 (douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

II. le but des résolutions est le suivant:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) refonte des statuts de la Société dans leur intégralité;
- (3) (i) reconnaissance que la catégorie A de gérants de la Société constitue, après adoption des statuts coordonnés de la Société, les gérants de la Société et (ii) désignation, en remplacement de Michael Duke Thomson, de Alain Heinz en tant que nouveau gérant de la Société; et
- (4) divers.

III. Après avoir revu avec attention ce qui précède, l'Associé décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé représenté décide de renoncer aux formalités de convocation, déclare avoir pleine connaissance du but des résolutions à prendre, qui lui ont été communiquées en avance.

Deuxième résolution

L'Associé décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais, dans leur version française, la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à ce type de société, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet social de la société sera de

(a) (i) acquérir, détenir, gérer, financer et céder certaines participations dans des prêts (les Participations de Prêts) et participations (equity interests) (les Participations qui, avec les Participations de Prêts sont ici repris sous le terme collectif d'Intérêts) qui ont été acquis ou qui vont être acquis de CIT Lending Services Corporation (CIT) ou quelconque des filiales ou sociétés affiliées de celle-ci (ii) conclure et se conformer aux contrats liés aux Intérêts auxquels elle sera partie, y compris le contrat de prêt et de sûreté conclu entre la Société (à titre d'emprunteur), et le Dépositaire des Sûretés (collateral custodian) y nommé, l'Agent Administratif y nommé (ci-après l'Agent Administratif), les Prêteurs repris dans le présent document et les autres parties à ce contrat et qui est daté du 30 janvier 2012 ou toute autre date ultérieure (le Contrat de Prêts Offshore), (iii) garantir les obligations de remboursement sous le contrat de prêt et de sûreté entre Husky Loan Company LLC (agissant à titre d'emprunteur), le Dépositaire des Sûretés y nommé, l'Agent Administratif y nommé, les Prêteurs auquel se réfèrent les présentes et les autres parties à ce contrat, daté du 22 décembre 2011 ou toute autre date ultérieure (le Contrat de Prêts Onshore qui, avec le Contrat de Prêts Offshore, est repris sous le terme collectif de Contrat de Prêts) et (iv) l'émission à titre privé de certificats représentatifs de capital (preferred equity certificates) à des sociétés affiliées pour le financement de l'acquisition des Intérêts. La Société restera à tout moment une entité à objet unique jusqu'à ce que soient intégralement remboursés (x) les prêts contractés en relation avec le Contrat de Prêt Offshore (les Prêts) (y) les prêts contractés en relation avec le Contrat de Prêt Onshore (les Prêts Onshore) et (z) tous les frais payables dans le cadre des Contrats de Prêts. L'objet de la Société est limité à ce qui précède et elle ne peut avoir d'autres objets. Cependant et afin d'éviter tout doute, la Société est autorisée à:

(ii) exercer et exécuter l'ensemble des droits et pouvoirs conférés incidemment à la propriété des Intérêts, y inclus, sans préjudice de la généralité de ce qui précède, tous pouvoirs de veto et de contrôle qui sont dévolus à la Société du fait qu'elle détient ces Intérêts;

(iii) conclure, exécuter et remettre tous documents, instruments, contrats, certificats hypothèques qui démontrent l'existence, qui garantissent ou qui se réfèrent aux Prêts et aux Prêts Offshore (repris ici sous le terme collectif de Documents de Prêts);

(iv) se livrer à toute autre activité ou mettre en oeuvre tous actes, affaires et choses et conclure tout autre instrument ou contrat en vue de la poursuite des objets, en relation à ou annexes aux objets ci-dessus ou qui, de l'avis de l'un des gérants ou de l'un des représentants de fait de la Société peuvent être considérés comme nécessaires ou souhaitables en vue d'être conforme avec toute condition préalable ou prendre effet ou donner effet autrement, réaliser ou permettre de réaliser ou d'alimenter la réalisation et l'application de toutes et de chacune des transactions envisagées ou mentionnées dans l'ensemble des Documents de Prêts ainsi que s'engager dans toute autre activité permise aux sociétés par les lois luxembourgeoises mais uniquement dans la mesure ou cette activité est nécessaire, opportune, accessoire ou propice à la réalisation de l'objet ci-dessus.

(b) Sous réserve des dispositions du paragraphe (c) du présent article 2., la Société aura tous les pouvoirs nécessaires, adéquats ou accessoires pour accomplir son objet social, tel que décrit au paragraphe (a) du présent article 2.

(c) Afin de rester une entité à objet unique à tout moment et ce jusqu'à ce que le principal et les intérêts des Prêts et des Prêts Onshore ainsi que tous frais payables dans le cadre des Contrats de Prêt aient été remboursés en intégralité, la Société doit se conformer aux dispositions du paragraphe 3.01(i) du Contrat de Prêt Offshore (sauf si ceci est autrement convenu dans les Documents de Prêts) qui (a) restreint à certains égards les activités de la Société tel que décrit dans ce contrat et (b) impose à la Société d'apparaître comme entité distincte, au sens que la Société doit rester une entité légale distincte et séparée de toute autre Personne (le terme de Personne étant défini ci-après). Utilisé dans les présents statuts, le terme de Personne se réfère à toute personne physique, entreprise, société, société à responsabilité limitée, trust, entreprise en participation, groupement, association, société de personnes, autorité gouvernementale ou autre entité.

La Société ne pourra pas exercer d'activité réglementée telle que prévue par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, ou toute autre activité nécessitant l'obtention d'une autorisation délivrée par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement ou tout autre activité réglementée.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est dénommée "LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision extraordinaire des associés. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales et des filiales uniquement au Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR12.500 (douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Les copropriétaires de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. En cas, d'associé unique, toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. Le décès, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite de l'associé unique, ou de l'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par au moins trois gérants. Ils formeront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Au moins un des gérants doit être un gérant indépendant (le Gérant Indépendant) qui devra avoir une expérience en qualité de directeur indépendant, de gérant indépendant ou de membre indépendant, avec au moins trois ans d'expérience et qui sera fourni par Hoche Partners Trust Services SA.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants, à condition de respecter les conditions du paragraphe 2 ci-dessus.

Vis-à-vis des tiers, les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément prévus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont un sera le Gérant Indépendant. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés ou le conseil de gérance pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée générale des associés ou le conseil de gérance détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition qu'un de ces gérants est le Gérant Indépendant.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance, à condition que un de ces gérants présents ou représentés est le Gérant Indépendant. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et pourra être versé aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent. Le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'Associé (i) reconnaît que l'ancienne catégorie A des gérants de la Société constitue, après adoption des statuts coordonnés de la Société, les gérants de la Société et (ii)

et désigne, en remplacement de Michael Duke Thomson:

- Alain Heinz, né à Forbach, France, le 17 Mai 1968, demeurant professionnellement au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée illimitée à compter du 1^{er} février 2012.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera composé des membres suivants à compter des présentes résolutions:

- Alain Heinz, Gérant de la Société;
- Philippe Jusseau, Gérant de la Société; et
- Philippe Detournay, Gérant de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1400.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Tarditi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2012. LAC/2012/5441. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012019553/370.

(120023942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Navimar Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 78.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018441/9.

(120022281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Virgy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.670.

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VIRGY, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 106.670

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 696 du 14 juillet 2005,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 août 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 128 du 19 janvier 2006

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1673 du 8 août 2007,

ayant un capital social de quatre cent quarante mille euros (440.000,- EUR), représenté par dix-sept mille six cents (17.600) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3 route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'associé unique représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédé par ce dernier a été porté sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'associé unique représenté, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

La procuration émanant de l'associé unique représenté à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg en Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes.

2. Détermination du siège social à Rome en Italie.

3. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois italiennes, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi italienne;

4. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;

5. Approbation des comptes sociaux, bilans et comptes économiques;

6. Examen et approbation du rapport du gérant;

7. Décharge au gérant;

8. Nomination d'un représentant ad hoc au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester dans le Grand-Duché en conséquence des délibérations ci-dessous;

9. Nomination d'un représentant ad hoc en Italie pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester en Italie en conséquence des délibérations ci-dessous;

10. Confirmation de la gérante unique pour une durée indéterminée;

11. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social de la Société du Luxembourg à Rome en Italie et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit italien, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes;
- d'établir le siège social de la Société en Italie à I-00152 Rome, Via Quirino Majorana, 88 et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social, pour les besoins de l'article 2478 du Code Civil italien;
- de changer la forme sociale de la Société d'une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales des lois du Luxembourg en une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "Società a responsabilità limitata" de droit italien, de changer le nom de la Société de " VIRGY S.à r.l." en «VIRGY S.r.l.», de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi italienne, (une version des nouveaux statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte);

Deuxième résolution

L'assemblée décide que et par le transfert de son siège social en Italie la Société emporte en Italie tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne avec le maintien de sa personnalité morale.

Troisième résolution

L'assemblée examine et approuve, les comptes sociaux à savoir le bilan, les comptes de pertes et profits arrêtés en date du 31 décembre 2010 et du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au jour du transfert tels que ces comptes sont soumis à l'assemblée par la gérante à la date de la présente assemblée.

Ces comptes sociaux sont à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie, comme pays d'accueil, une copie dudit bilan, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

Quatrième résolution

L'assemblée entend et examine le rapport du gérant à ces mêmes comptes sociaux et l'approuve.

Cinquième résolution

L'assemblée vote la décharge pleine et entière au gérant en fonction pour l'exécution de sa fonction jusqu'à la date de ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée confère à Madame Anna Maria PARISINI, née à Rome (Italie), le 27 janvier 1932, demeurant à I-00136 Rome, via Giorgio Scalia, 10 tous pouvoirs pour représenter seule la Société au Grand-Duché de Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

Septième résolution

L'assemblée donne procuration à Madame Anna Maria PARISINI, née à Rome (Italie), le 27 janvier 1932, demeurant à I-00136 Rome, via Giorgio Scalia, 10, pour représenter seule la Société en Italie devant toutes les instances administratives, fiscales et autres nécessaires ou utiles relativement aux formalités à la suite du transfert de siège de la Société et du changement de sa nationalité, comme dit ci-avant.

Huitième résolution

L'assemblée confirme aux fonctions de gérante unique Madame Anna Maria PARISINI, née à Rome (Italie), le 27 janvier 1932, demeurant à I-00136 Rome, via Giorgio Scalia, 10.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.400,- EUR.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 janvier 2012. Relation GRE/2012/109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012017604/111.

(120020103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Agence Européenne de Prestations Commerciales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 101.628.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société Agence Européenne de Prestations Commerciales S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 24 juin 2011.

L'assemblée décide:

De renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Luidinant Jean 52, rue de Strassen L-8094 Bertrange, né le 21 février 1961 à Uccle (B), Monsieur Van Brussel Christian 34 av. du 10^{ème} de Ligne B-6700 Arlon, né le 11 août 1958 à Anderlecht (B) et Monsieur Witters Gérard 12, rue de la Colline B-6720 Habay-la-Neuve, né le 24 décembre 1958 à Ixelles (B), jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

De renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Witters Gérard 12, rue de la Colline B-6720 Habay-la-Neuve, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

De renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la société PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A. 126, rue Cents L-1319 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.429 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

*Pour la société
Mandataire*

Référence de publication: 2012019256/23.

(120024693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Oracle Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.323.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012018446/10.

(120022801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Euronord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.655.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 janvier 2012

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warcken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5 rue des Champs, L-3332 Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a accepté la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de M. Dominique MAQUA et a décidé de nommer en son remplacement pour une durée de 6 ans la société RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Pour extrait sincère et conforme
Fons MANGEN
Administrateur

Référence de publication: 2012019428/21.

(120023946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

OCM Luxembourg OPPS VII Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.567.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.02.2012.

Figen Eren
Gérant

Référence de publication: 2012018450/12.

(120022987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.975,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.923.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012018451/11.

(120022688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

B.C.R.E. Brack Capital Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 104.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bilan au 31 décembre 2011

Actif	
Banque - compte courant	1 611,03
Banque - compte à terme	363 476,93
Total	365 087,96
Passif	
Résultats reportés	360 646,67
Résultat de l'exercice	4 441,29
Total	365 087,96

Compte de résultat de l'exercice 2011

Charges	
Frais publication	54,00
Frais bancaires	15,60
Résultat de l'exercice	4 441,29
Total	4 510,89
Produits	
Intérêts créditeurs	4 510,89
Total	4 510,89

Budget pour l'exercice 2012

Charges	
Frais de publication et de dépôt et autres frais de gestion	47,00
Résultat de l'exercice	3 553,00
Total	3 600,00
Produits	
Intérêts créditeurs	3 600,00
Total	3 600,00

Luxembourg, le 253 janvier 2012

Le conseil d'administration

Gilsdorf / Rameldange / Hunsdorf

Jos Mousel / Théo Hollerich, Jean-Paul Schmitz

Membre / Membre / Membre

Référence de publication: 2012020883/40.

(120026927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Danube SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.983.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Evelyn Maher, attorney at law, with professional address in Luxembourg

acting by virtue of circular resolutions taken by the board of managers of Danube Management Sàrl acting in its capacity as manager (gérant) of "Danube S.C.A., SICAR" (the "Manager") on 13 December 2011, copy of said circular resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with the registration authorities,

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "Danube S.C.A., SICAR", an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) ("SICAR") under the form of a SCA (société en commandite par actions), having its registered office at 46a avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149983 was incorporated by deed of the undersigned notary on 9 December 2009 (the "Company") published in the Mémorial C under number 74 of 12 January 2010 and as amended by deed of the undersigned notary on 2 February 2010 published in the Mémorial C on 30 March 2010 under number 669, amended again by deed of the undersigned notary on 31 March 2010, published in the Mémorial C on 4 June 2010 under number 1171, amended again by deed of the undersigned notary on 17 June 2010, published in the Mémorial C on 5 October 2010 under number 2082, amended by deed of the undersigned notary on 10 January 2011, published in the Mémorial C on 17 May 2011 under number 1030, amended again by deed of the undersigned notary 25 January 2011 published in the Mémorial C on 17 May 2011 under number 1110, and amended again by deed of the undersigned notary on 6 May 2011, published in the Mémorial C on 14 July 2011 under number 1571, and amended again by deed of the undersigned notary on 8 June 2011, published in the Mémorial C on 6 September 2011 under number 2068, amended again by deed of the undersigned notary on 7 December 2011.

II. - According to article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company has an issued capital of SEVEN MILLION THREE HUNDRED NINETY THOUSAND, THIRTY-SIX UNITED STATES DOLLARS AND TEN CENTS (7,390,036.10 USD) divided into:

i) FOUR HUNDRED AND THIRTY-SEVEN THOUSAND, FIFTY-FOUR POINT SEVEN HUNDRED FIFTY-FIVE (437,054.755) Class A Ordinary Shares (each a "Class A Ordinary Share");

ii) ONE (1) Class B Ordinary Share (each a "Class B Ordinary Share");

iii) THREE HUNDRED AND ONE THOUSAND, NINE HUNDRED AND FORTY-SIX POINT EIGHT HUNDRED AND FIFTY-FIVE (301,946.855) Class C Ordinary Shares (each a "Class C Ordinary Share"); and

iv) ONE (1) Management Share (each a "Management Share").

The Company has an authorised share capital of ONE HUNDRED MILLION UNITED STATES DOLLARS (100,000,000.-USD) divided into TEN MILLION (10,000,000) Shares, comprising:

i) NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND NINETY NINE (9,999,999) Ordinary Shares; and

ii) ONE (1) Management Share.

The Manager is authorised by article 5 of the Articles to cause the Company to issue further Ordinary Shares and Management Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Manager is further authorised by article 5 of the Articles to determine the conditions attaching to any subscription for Ordinary Shares and Management Shares from time to time (including the payment of any share premium or subscription surplus).

The Manager is further authorised to issue such Ordinary Shares and Management Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Manager effects an increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it is obliged under article 5 of the Articles to take steps to amend article 5 of the Articles in order to record the change and the Manager is further authorised to take or to authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

III. - Pursuant to this authorisation, the Manager has decided on 13 December 2011 to increase the share capital of the Company by issuing further Class A Ordinary Shares (the "New Class A Ordinary Shares") and further Class C Ordinary Shares (the "New Class C Ordinary Shares") by an amount of FIVE HUNDRED ONE THOUSAND, NINE HUNDRED AND FOURTEEN POINT NINETY-SEVEN UNITED STATES DOLLARS (501,914.97 USD) so as to bring the total capital of the Company from its present amount of SEVEN MILLION THREE HUNDRED NINETY-THOUSAND THIRTY-SIX UNITED STATES DOLLARS POINT TEN CENTS (7,390,036.10) to SEVEN MILLION EIGHT HUNDRED NINETY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED AND FIFTY-ONE UNITED STATES DOLLARS AND SEVEN CENTS (7,891,951.07 USD), by the issue of TWENTY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED THIRTY-SIX POINT TWO HUNDRED AND SEVENTY-TWO (26,436.272) New Class A Ordinary Shares and TWENTY-THREE THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY-FIVE POINT TWO HUNDRED AND TWENTY-FIVE (23,755.225) New Class C Ordinary Shares.

The Manager further resolved on December 13th, 2011, to suppress the preferential rights of existing shareholders in relation to the aforementioned increase of the share capital of the Company.

The new shares have been subscribed as follows:

(i) 26,436.272 New Class A Ordinary Shares have been subscribed by Danube Fund LP with registered office at c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

(ii) the New Class C Ordinary Shares have been subscribed as follows:

Nbr	Name of Shareholders	No. of New Class C Ordinary Shares
1	OTP Voluntary Pension Fund	3,138.802
2	OTP Private Pension Fund	961,198
3	László Wolf	6,481.225
4	Specton Investments Limited	1,025
5	Valean Investments Limited	1,025
6	METMI Kft.	205
7	Zsolt Kovács	208
8	Miklós Zsoldos	261
9	György Zolnai	200
10	MHS European Holdings Sàrl	10,250
	TOTAL	23,755.225

The total subscription amount of FIVE HUNDRED ONE THOUSAND NINE HUNDRED AND FOURTEEN POINT NINETY-SEVEN UNITED STATES DOLLARS (501,914.97 USD) has been fully paid up by the abovementioned shareholders and evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

Following the realisation of the increase of capital, the sixth paragraph of article 5 of the Articles is amended to be worded as follows:

English version:

"The Company has a subscribed share capital of seven million, eight hundred ninety-one thousand, nine hundred and fifty-one United States dollars and seven cents (7,891,951.07 USD) divided into:

(1) Four hundred sixty-three thousand, four hundred ninety one point twenty-seven (463,491.027) Class A Ordinary Shares issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the "Partnership"). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.c below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.c. below;

(3) three hundred and twenty five thousand seven hundred and two point zero eight (325,702.08) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.c. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee."

French translation:

"La Société dispose d'un capital social souscrit de sept millions, huit cent quatre-vingt-onze mille, neuf cent cinquante et un dollars américains et sept centimes (7.891.951,07 USD), répartis en:

(1) Quatre cent soixante trois mille, quatre cent quatre-vingt-onze virgule zéro vingt-sept (463.491,027) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (l'"Entreprise"). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises aux Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émis en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(3) trois cent vingt cinq mille sept cent deux virgule zéro huit (325.702,08) Actions Ordinaires de Catégorie C, émises en faveur des investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous; et

(4) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 3,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille douze, le treize janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU:

Evelyn Maher, avocate à la Cour, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg

agissant en vertu des résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance de Danube Management Sàrl, agissant en sa qualité de gérant de Danube S.C.A., SICAR (le "Gérant") en date du 8 novembre 2011, copie desdites résolutions circulaires après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. - La société "Danube S.C.A., SICAR", une société d'investissement en capital à risque ("SICAR") constituée sous la forme d'une société en commandite par actions (SCA), ayant son siège social sis au 46a avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149983 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2009 (la "Société") publié au Mémorial C, numéro 74, le 12 janvier 2010, modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 1171, le 4 juin 2010, modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 2082, le 5 octobre 2010, modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 1030, le 17 mai 2011, modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 1110 le 17 mai 2011 et modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 6 mai 2011, publié au Mémorial C sous le numéro 1571 le 14 juillet 2011, modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 8 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2068 du 6 septembre 2011, modifié suivant acte du notaire soussigné, le 7 décembre 2011.

II. - Selon l'article 5 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social est fixé à SEPT MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TRENTE-SIX DOLLARS AMERICAINS ET DIX CENTIMES (7.390.036,10 USD) répartis en:

- i) QUATRE CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQUANTE-QUATRE VIRGULE SEPT CENT CINQUANTE-CINQ (437.054,755) Actions Ordinaires de Catégorie A (chacune une "Action Ordinaire de Catégorie A");
- ii) UNE (1) Action Ordinaire de Catégorie B (chacune une "Action Ordinaire de Catégorie B");
- iii) TROIS CENT UN MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX VIRGULE HUIT CENT CINQUANTE-CINQ (301.946,855) Actions Ordinaires de Catégorie C (chacune une "Action Ordinaire de Catégorie C"); et
- iv) UNE (1) Action de Gestion (chacune une "Action de Gestion").

La Société a un capital social autorisé de CENT MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (100.000.000 USD) réparti en DIX MILLIONS (10.000.000,-) d'actions comprenant:

- NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF (9.999.999) Actions Ordinaires;
- UNE (1) Action de Gestion.

Le Gérant est autorisé en vertu de l'article 5 des statuts à faire émettre par la Société de nouvelles Actions Ordinaires et Actions de Gestion afin d'augmenter le capital social de la Société jusqu'au montant du capital social total autorisé le cas échéant et de manière discrétionnaire, tout comme il peut déterminer et accepter des souscriptions pour de telles actions dans un délai de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société telle que définie par l'article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Gérant est également autorisé conformément à l'article 5 des statuts à définir le cas échéant les conditions relatives à toute souscription pour des Actions Ordinaires et des Actions de Gestion (y compris le versement de toute prime d'émission ou de tout excédent de souscription).

Le Gérant est également autorisé à émettre de telles Actions Ordinaires et Actions de Gestion pendant la période mentionnée ci-dessus sans que les Actionnaires ne puissent exercer leurs droit préférentiel de souscription.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Gérant conformément aux dispositions ci-dessus, ce dernier prendra en vertu de l'article 5 des statuts, les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 des statuts afin de constater cette modification et sera habilité à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi Luxembourgeoise.

III. - Conformément à cette autorisation, le Gérant a décidé en date du 13 décembre 2011 d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'Actions Ordinaires de Catégorie A supplémentaires (les "Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A") et d'Actions Ordinaires de Catégorie C supplémentaires (les "Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C") d'un montant de CINQ CENT UN MILLE NEUF CENT QUATORZE DOLLARS AMERICAINS VIRGULE QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTIMES (501.914,97 USD) en vue de porter le capital social de son montant actuel de SEPT MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TRENTE-SIX DOLLARS AMERICAINS VIRGULE DIX CENTIMES (7.390.036,10 USD) à SEPT MILLIONS, HUIT CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE, NEUF CENT CINQUANTE ET UN DOLLARS AMERICAINS ET SEPT CENTIMES (7.891.951,07 USD) par l'émission de VINGT-SIX MILLE QUATRE CENT TRENTE-SIX VIRGULE DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE (26.436,272) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A et VINGT-TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE-CINQ VIRGULE DEUX CENT VINGT-CINQ (23.755,225) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C.

Le Gérant a également décidé le 13 décembre 2011 de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour l'augmentation de capital de la Société ci-dessus mentionnée.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

(i) 26.436,272 Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A ont été souscrites par Danube Fund LP ayant son siège social sis aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

(ii) les Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C ont été souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

Nbr Nom des Actionnaires

Nombre des

	Nouvelle Actions Ordinaires de Catégorie C
1 OTP Voluntary Pension Fund	3.138,802
2 OTP Private Pension Fund	961,198
3 László Wolf	6.481,225
4 Specton Investments Limited	1,025
5 Valean Investments Limited	1,025
6 METMI Kft.	205
7 Zsolt Kovács	208
8 Miklós Zsoldos	261
9 György Zolnai	200
10 MHS European Holdings Sàrl	10,250
TOTAL	<u>23.755,225</u>

Le montant total de souscription de CINQ CENT UN MILLE NEUF CENT QUATORZE DOLLARS AMERICAINS ET QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTIMES (501.914,97 USD) a été entièrement libéré par les actionnaires ci-dessus mentionnés et la preuve du paiement a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

A la suite de cette augmentation de capital, le sixième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

“The Company has a subscribed share capital of seven million, eight hundred ninety-one thousand, nine hundred and fifty-one United States dollars and seven cents (7.891.951,07 USD) divided into:

(1) Four hundred sixty-three thousand, four hundred ninety one point twenty-seven (463,491.027) Class A Ordinary Shares issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the “Partnership”). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.c below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.c. below;

(3) three hundred and twenty-five thousand seven hundred and two point zero eight (325,702.08) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.c. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee.”

Traduction française:

“La Société dispose d'un capital social souscrit de sept millions, huit cent quatre-vingts onze mille neuf cent cinquante et un dollars américains et sept centimes (7.891.951,07 USD) répartis en:

(1) Quatre cent soixante trois mille, quatre cent quatre-vingt-onze virgule zéro vingt-sept (463.491,027) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (l'“Entreprise”). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises aux Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émis en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(3) trois cent vingt cinq mille sept cent deux virgule zéro huit (325.702,08) Actions Ordinaires de Catégorie C, émises en faveur des investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous; et

(4) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.”

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à EUR 3.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. MAHER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2012. Relation: LAC/2012/2898. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Référence de publication: 2012015920/282.

(120019279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Optimal Participations S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, Zone Industrielle Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 156.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018452/9.

(120022280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Outboard Yachting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 80.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018453/9.

(120022279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Binola S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 35.402.

I. Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au siège social le 10 novembre 2011

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de son mandat d'Administrateur, avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de nommer comme Administrateur, avec effet immédiat, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Madame Cornélia METTLEN, employée privée, née le 29 janvier 1963 à Sankt Vith (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de l'an 2015.

II. Changements d'adresse

La Société a été informée des changements d'adresse des administrateurs, Monsieur Christophe BLONDEAU, Monsieur Dominique RANSQUIN et Madame Cornelia METTLEN, ayant désormais leur adresse au 163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BINOLA S.A.
HRT FIDALUX S.A.
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012019323/24.

(120024113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Overcastle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 88.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012018454/11.

(120022709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

SimCorp Benelux - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.722.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Il résulte de la décision du conseil d'administration de la société anonyme de droit belge SIMCORP BENELUX SA/NV ("la Société") du 3 janvier 2012, qu'une succursale est ouverte à Luxembourg.

Le conseil d'administration de la société est composé de:

- M. Troels Philip Jensen, administrateur délégué, né le 1^{er} août 1967 à Copenhague (Danemark), résidant au 2 avenue René Lyr - 1180 Uccie (Belgique);
- Georg Hetrodt, administrateur, né le 4 octobre 1966 à Dulmen (Allemagne), demeurant professionnellement à Weidekampsgade 16, 2300 Copenhague, Danemark;
- Peter Lorens Ravn, administrateur, né le 21 juillet 1955 à Koge (Danemark), demeurant professionnellement à Weidekampsgade 16, 2300 Copenhague, Danemark;
- Torben Munch, administrateur, né le 7 mars 1958 à Bornholm (Danemark), demeurant professionnellement Weidekampsgade 16, 2300 Copenhague, Danemark.

Les informations relatives à la succursale sont les suivantes:

- Nom: SimCorp Benelux - Luxembourg Branch.
- Siège social: 20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- Activité:

* La fourniture de tous services à des tiers, y compris notamment le conseil, la formation ou le marketing, relatifs à la commercialisation de solutions logicielles intégrées, en particulier pour les institutions financières;

* Et plus généralement, toutes opérations liées à l'activité ci-dessus.

- Représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale:

* M. Troels Philip Jensen, né le 1^{er} août 1967 à Copenhague (Danemark), résidant au 2 avenue René Lyr - 1180 Uccie (Belgique) est nommé représentant de la succursale pour une durée indéterminée

- Pouvoirs du représentant permanent:

* Prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la gestion quotidienne de la succursale: signer tous les documents et correspondances, conclure des contrats, prendre des engagements financiers et contractuels pour le compte de la succursale;

* Représenter la succursale dans les procédures judiciaires;

* Signer des contrats de location, contrats de travail ou tous documents nécessaires à la création de la succursale et au fonctionnement de ses activités et exécuter toutes les tâches qu'il considère appropriées dans ce but.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019654/37.

(120024123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Alaska Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.061.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 5 décembre 2011, a décidé d'accepter:

- la démission de Eric Goldstein en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat au 5 décembre 2011.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 5 décembre 2011, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Fabrice HABLOT, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Nicole Götz

Gérant

Référence de publication: 2012019206/20.

(120023374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Oyster Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.117.

Le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au

- 74, Grand rue, L-1860 Luxembourg avec effet au 23 janvier 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

GLOBAL INVESTMENT SELECTION

Signature

Référence de publication: 2012018455/14.

(120022829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

IT Investments (Spain) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 120.589.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Natacha HAINAUX, accountant, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of Anglo Nordic Ltd, with registered address at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay, Road Town, British Virgin Islands, registered under number 270088, by virtue of a proxy given on December 19, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "IT Investment (Spain) S.à r.l.", having its principal office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, has been incorporated by a deed of the undersigned notary, residing, on 20 October 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2248 of 1 December 2006 (the "Company");

- that the capital of the corporation "IT Investment (Spain), S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up;

- that Anglo Nordic Ltd, prenamed, has become owner of all the shares and declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 22 December 2011, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 22 December 2011, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1724 Luxembourg, 9A, Boulevard Prince Henri.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Natacha HAINAUX, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Anglo Nordic Ltd, ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée sous le numéro 270088, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 décembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société IT Investment (Spain), S.à r.l., ayant son siège social à L2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 octobre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2248 du 1^{er} décembre 2006 («la Société»);

- que le capital social de la société IT Investment (Spain), S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (50,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Anglo Nordic Ltd, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 22 décembre 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 22 décembre 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Natacha HAINAUX, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58379. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012018358/106.

(120022859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

P.H. Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 137.660.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018456/10.

(120023080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Parker Hannifin Outbound S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 160.477.

EXTRAIT

Selon l'acte du 1^{er} juillet 2011, Parker Hannifin Partner I GP apporte les 12.505 parts sociales qu'elle détient dans la Société à Parker Hannifin Partnership S.C.S. une société en commandite simple ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.172

Ainsi Parker Hannifin Partnership S.C.S. devient associé unique de Parker Hannifin Outbound S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 février 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2012018458/16.

(120022449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Parker Hannifin Outbound S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 160.477.

—
EXTRAIT

Selon l'acte d'apport du 1^{er} juillet 2011, Parker Hannifin Partnership S.C.S apporte les 12.505 parts sociales qu'elle détient dans la Société à Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l. une société en commandite simple ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B158.169

Ainsi Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l. devient Associé unique de Parker Hannifin Outbound S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 février 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2012018459/16.

(120022683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Pasta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 201, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.599.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012018460/10.

(120023024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Patron Ku'damm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.169.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018461/10.

(120023048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

LBREP II Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.466.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 17 janvier 2012 que:

- Monsieur Michael Denny, né le 1^{er} Novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a démissionné, avec effet le 31 janvier 2012, de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société,

- Monsieur Christophe Mathieu, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} février 2012.

Depuis le 1^{er} février 2012, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Madame Corine Frérot, née le 25 Novembre, 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Christophe Mathieu, prénommé;

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Tsoulies, né le 30 Avril 1961 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au Berkeley Square House, Berkeley Square, Londres, W1J 6BR, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Pour extrait conforme

LBREP II Master S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012020271/31.

(120025127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Patron Pipera Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.758.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018462/10.

(120022537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Plainfield Poland Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la société-mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Plainfield Poland Sp. z.o.o. et Plainfield Poland Sp.z.o.o. Luxembourg Branch

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012018465/12.

(120022814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Paradigm Geophysical (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012018467/11.

(120022544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.
